Nº 56
Juillet
2020

Valcourt
VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

www.valcourt.ca

L'Informateur

Bonnes Vacances!

Le journal **Municipal** et **Communautaire** de **Valcourt**

Consultez l'horaire des vacances à la page 2!

L'Informateur

Magazine Municipal et Communautaire de Valcourt

Sommaire

Vie Municipale 3-11

Retraite et nomination
Prévention incendie
Couvert forestier
Poste disponible au CCU

Vie Culturelle 12-13

Musée
Centre Culturel

Fleurons du Québec 14

Les plantes comestibles

Sécurité Civile 15

Vague de chaleur...

Sport et Loisirs 16-20

Club de Ski de Fond
Soccer gratuit
Sécurité nautique
Action Sport Vélo

Mensuel d'information édité par la **Ville de Valcourt**
Directrice de publication : Lydia Laquerre
Infographie et régie publicitaire : Jacinthe Charron
Maquette : évoé! 450 521-8291
Courriel :ville.valcourt@valcourt.ca
Si vous ne recevez pas ***L'Informateur***, contactez le 450 532-1338

Vacances estivales

Pour la période des vacances estivales, les bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville et des Loisirs seront fermés du 10 juillet à compter de 13h et rouvriront le lundi 3 août dès 8h30!

Merci de votre compréhension!

Numéros de téléphone en cas d'urgence

Sécurité Sécurité civile, Feu, Police, Ambulance	Signalez le **9-1-1** **Important:** Laissez toujours le préposé du 9-1-1 raccrocher le premier.
Police non urgent	Signalez le **310-4141** **(Sûreté du Québec)**
Travaux publics Égouts, infrastructures de la Ville, etc.	Signalez le **450 532-1352** La priorité sera accordée aux urgences.
Eau potable	**1 888 534-2486**

Heures d'ouverture de vos services

Hôtel de ville	:	1155, rue St-Joseph, Valcourt J0E 2L0
Aréna	:	1111, boul. des Cyprès, Valcourt J0E 2L0
Lundi au jeudi	:	8h30 à 12h et 13h à 16h30
Vendredi	:	8h30 à 13h (Après-midi sur rendez-vous seulement)
Téléphone	:	450 532-3313
Télécopieur	:	450 532-3424
Courriel	:	ville.valcourt@valcourt.ca

Valcourt
VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

L'Informateur en mode 2.0

La Ville de Valcourt souhaite faire sa part dans la lutte aux changements climatiques en réduisant sa consommation de papier.

De ce fait, à compter de septembre, votre Informateur sera imprimé 1 mois sur 2 seulement. L'autre mois, il sera envoyé par courriel, via notre infolettre. Abonnez-vous dès maintenant, au bas de la page d'accueil de notre site Web au www.valcourt.ca! Si vous n'avez pas accès à l'Internet, il vous sera possible de récupérer une version imprimée à l'Hôtel de Ville.

Dans le même ordre d'idée, les avis publics seront dorénavant publiés uniquement sur notre site Web, dans la section « À propos » sous l'onglet « documents publics ».

Bonne retraite Manon!

C'est après un peu plus de 35 ans de service pour la Ville que notre greffière des 33 dernières années tournera une grande page de sa vie. En effet, Manon Beauchemin quittera pour la retraite le 10 juillet prochain. Nous lui souhaitons une nouvelle vie pleine de plaisirs et de fous rire qui la caractérisent si bien! Sa joie de vivre, son positivisme et son rire (fort!!) vont assurément nous manquer. Merci pour ces belles années et on se voit au Marché!

Avis public

Entrée en vigueur – Règlement 617-2

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 06 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté le *RÈGLEMENT 617-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 617 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020.*

QUE ce règlement est actuellement accessible sur le site Internet de la Ville et déposé à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 07 juillet 2020.

Me Lydia Laquerre

Greffière

Bienvenue Lydia!

Qui dit retraite dit nouvelle employée! C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli Lydia Laquerre à titre de greffière à la Ville de Valcourt. Notaire de formation, Lydia cumule plusieurs années d'expérience en tant que greffière à Plessiville. Sa vie familiale l'ayant amenée à s'installer dans la région, elle a choisi de poursuivre sa carrière dans notre belle Ville. Bienvenue Lydia!

Les Délices du Village

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - CAFÉ

1224 E rue St-Joseph
450 532-0239
pâtisseries - bar laitier - pain frais - café - pizza

Ouvert les:
mardis et mercredis, de 7h30 à 16h
jeudis et vendredis de 7h30 à 18h
samedis de 8h à 18h
dimanches de 9h à 16h

DR JONATHAN GIRARD, CHIROPRATICIEN

Douleurs lombaires, cervicales et autres articulations
- entorses
- tendinites
- migraines
- blessures sportives

Votre chiro de famille, près de chez vous!

RÉOUVERTURE 1 JUIN

SUR APPEL, CLINIQUE À MON DOMICILE
158 RUE DU HAUT-BOIS RACINE

Pour rendez-vous ou questions: (819) 993-7283

CHRONIQUE DE PRÉVENTION INCENDIE

Par : Claude Lemire Tpi

Régie intermunicipale de
Protection contre l'incendie de Valcourt
541 Avenue du Parc, Valcourt, Qc
(450) 532-1903
prevention@cooptel.qc.ca

Les déplacements non nécessaires des pompiers (fausses alarmes) :

Malheureusement, près d'un appel sur cinq que nous recevons du 9-1-1 s'avère être une fausse alarme. Ces fausses alarmes sont souvent constatées une fois rendu sur les lieux de l'intervention seulement. Vos pompiers se lèvent en pleine nuit ou abandonnent leurs occupations pour porter assistance à qui ou à quoi ? À rien au final ! Sans compter que ces déplacements représentent un coût de plusieurs milliers de dollars annuellement. Voici donc quelques conseils pour nous aider à réduire ce nombre d'appels.

Si votre résidence est munie d'un système d'alarme intrusion avec détecteur de fumée, le tout, relié à une centrale de télésurveillance, « Bravo ! » vous avez investi sur votre sécurité. Mais si votre détecteur de fumée se déclenche parce que vous faite cuire un steak à l'intérieur, sauriez-vous quoi faire ? Premièrement, il faut retirer le steak de la cuisinière. Deuxièmement, il faut rapidement appeler votre centrale de télésurveillance pour l'aviser que les pompiers ne sont pas requis. Celle-ci vous demandera votre mot de passe. Assurez-vous de connaitre le numéro de votre centrale et le mot de passe. Attention, vous avez 30 secondes pour faire tout cela, car après ce délai, le système d'alarme coupera votre conversation (il a priorité) pour appeler les pompiers. Il serait très judicieux, si vous en possédez-un, d'utiliser un cellulaire pour placer l'appel à la centrale. En dernier recours, si vous ne connaissez pas le numéro de votre centrale ou le mot de passe, composez le 9-1-1 et expliquez au préposé(é) ce qui se passe chez-vous. Sachez qu'un pompier peut se présenter quand même, mais ce sera pour une simple vérification. Voyez également à l'entretien ou à la relocalisation de votre avertisseur de fumée. Cela peut s'avérer payant parce que la municipalité pourrait vous émettre une contravention de 300$ dès la deuxième fausse alarme.

Déménager en toute sécurité

Comme plusieurs Québécois, vous venez peut-être de déménager. Voici un petit rappel de vos responsabilités et de celles de votre propriétaire en ce qui concerne la sécurité incendie. Le propriétaire a le devoir d'installer et de prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée (1 par étage). S'ils sont à piles, il doit en installer des neuves dès la prise de possession du logement. Il doit également s'assurer que les avertisseurs ne sont pas périmés. Le locataire, quant à lui, a la responsabilité de l'entretenir. Ceci consiste à remplacer les piles aux changements d'heure et à s'assurer du bon fonctionnement. Ne pas en retirer les piles en fait partie. Il en va de même pour le détecteur de monoxyde de carbone qui est requis si vous avez un appareil utilisant un combustible tels : l'anthracite, le bois, les granules de bois, le mazout, le gaz propane ou naturel, etc. ou si vous avez un garage attenant votre logis.

Avoir un extincteur à la maison n'est pas obligatoire mais conseillé. Cependant, si votre logis partage une cage d'escalier intérieure avec d'autres logements, votre propriétaire doit y installer et faire entretenir annuellement, au minimum un extincteur.

Gardez toutes les issues de votre logis dégagées et utilisables en tout temps. En hiver, votre balcon doit être déneigé et la porte déglacée. C'est une bonne habitude à prendre et cela pourrait vous sauver la vie !

Un gros « MERCI » de la part de vos pompiers !

Les statistiques démontrent que plus vous passez de temps à la maison, (Noël, vacances, etc.) plus le nombre d'appel au 9-1-1 augmente. Ces dernières semaines, avec le confinement, nous nous attendions à une explosion d'appels. À notre grand étonnement, ce fut l'inverse. En mars, avril et mai, vous avez été d'une extrême prudence, continuons! Merci aussi d'avoir respecté, lorsqu'exigé, l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Les feux d'herbes au printemps nous préoccupent à chaque année mais pour 2020 ce fut très clément.

Joey Savaria,
Inspecteur Municipal
450 532-1339

Connaissez-vous tous les avantages d'un couvert forestier sur votre terrain?

Les arbres, les arbustes et les aménagements paysagers permettent d'agrémenter et d'embellir les propriétés. Ces éléments permettent aussi de créer un espace d'intimité par rapport aux voisins et la rue. Dans le but de préserver un couvert végétal à travers le territoire, la Ville de Valcourt, par son *Règlement de zonage #560*, régit l'abattage des arbres et le couvert forestier minimal des propriétés.

La présence de surfaces artificielles et minéralisées est l'une des principales causes des îlots de chaleur urbains. Ceux-ci sont causés par la faible réflexion des rayons solaires des matériaux et revêtements. Afin de contrer cette problématique, une des méthodes les plus simples, efficaces et abordables d'y arriver est le verdissement des terrains publics et privés.

Également, la présence d'arbres matures engendre des bienfaits sur les sphères sociales, environnementales et économiques.

Bienfaits sociaux

- Contribue à votre bien-être;
- Améliore votre santé en réduisant le stress, la prévalence de l'autisme, la dépression, le diabète, l'hypertension artérielle, l'asthme, etc.;
- Réduit la vitesse de circulation en milieu urbain et, ainsi, les risques d'accident et leur gravité.

Bienfaits environnementaux

- Rafraîchit l'air ambiant grâce au processus d'évapotranspiration et de création d'ombrage;
- Réduit les eaux de ruissellement;
- Atténue les bruits ambiants;
- Favorise la biodiversité.

Bienfaits économiques

- Augmente la valeur des propriétés;
- Réduit légèrement les coûts de chauffage et de climatisation.

Si vous planifiez de planter un arbre ou un arbuste, sachez que cela ne requière aucun certificat d'autorisation de la Ville de Valcourt. Cependant, avant de choisir un arbre ou un arbuste, je vous invite à vérifier auprès d'un spécialiste travaillant dans une pépinière ou à consulter le site Internet d'Hydro-Québec à l'adresse suivante http://arbres.hydroquebec.com, pour obtenir de nombreux renseignements pertinents sur les différentes essences d'arbres. La sélection des essences doit favoriser une diversité des traits fonctionnels des arbres (réaction au verglas et au vent, rythme de croissance résistance aux maladies, etc.).

Pour en connaître davantage sur les bienfaits du couvert forestier, je vous recommande la lecture du guide technique *Les arbres – L'or vert des milieux urbains* (Printemps 2020) sur le site internet http://www.latelierurbain.com/

Parfois, l'entretien des arbres est requis pour leur préservation, de quelle façon est-il possible de procéder?

Dans la majorité des cas, il n'est pas requis d'abattre un arbre. Celui-ci peut simplement nécessiter un émondage. Informez-vous auprès d'un professionnel (émondeur, arboriculteur, etc.) avant d'émonder vous-même un arbre afin d'éviter de causer du tort à celui-ci.

Par ailleurs, l'étêtage ou l'écimage (technique qui consiste à couper la cime de l'arbre) provoquent des dommages et blessures sérieuses aux arbres tels que : la carie, la pourriture, l'insolation, l'augmentation des coûts d'entretien (les nouvelles branches étant plus fragiles et dangereuses pour les biens et les personnes) et possiblement la mort de l'arbre. Ces techniques ne sont pas appropriées, puisqu'elles diminuent l'esthétisme des propriétés. Pour ces raisons, l'étêtage, l'écimage et l'émondage excessif des arbres sont des pratiques interdites en tout temps. (*Référence : Article 14.8 du Règlement de zonage numéro 560)*

Joey Savaria,
Inspecteur Municipal
450 532-1339

Définition de l'Étêtage

L'étêtage, ou rabattage consiste à couper les branches jusqu'à la hauteur de tiges et de branche latérales qui ne sont pas assez développées pour assumer le rôle de ramification terminale. Sachez qu'un permis n'est pas nécessaire pour l'abattage d'un seul arbre, s'il n'est pas situé dans la bande de protection riveraine. Cependant, vous devez obligatoirement le remplacer. Sachez, qu'en tout temps, vous devez avoir minimalement un arbre en cour avant et minimalement trois (3) arbres sur votre propriété.

Dans la mesure du possible, entretenez vos arbres matures afin que ceux-ci continuent à fournir des bienfaits sur vous et la collectivité. Un arbre mature absorbe une quantité plus importante de dioxyde de carbone (CO2) qu'un arbre de petite taille. De plus, l'ombrage généré représente une source gratuite de rafraîchissement lors des périodes de canicule!

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez joindre l'inspecteur municipal au 450 532-1339 ou par courriel à inspecteur@valcourt.ca.

Où disposer des résidus de jardinage ou de travaux extérieurs?

En raison des nombreux travaux d'entretien extérieur réalisés durant la saison estivale, la Ville de Valcourt désire vous rappeler les options qui s'offrent à vous pour disposer des matières suivantes :

	Site compostage rue Bellerive	Bac brun	Écocentre régional de Melbourne	Site rue Carpentier	Écocentre occasionnel de Valcourt
Gazon coupé	x	x	x		
Feuilles mortes	x	x	x		
Résidus de jardinage		x	x		
Branches mortes ou élaguées			x	x[1]	x
Bran de scie et copeaux de bois		x			
Terre				x	
Béton non armé			x	x	x
Résidus d'asphalte				x	
Roches, gravier, sable				x	
Retailles de cèdres			x		x

La Ville de Valcourt sensibilise ses citoyens à l'effet que le dépôt des matières énumérées ci-dessus, à un endroit autre que ceux présentés, **constitue un dépôt sauvage et représente un manque de civisme** à l'égard de l'ensemble des citoyens. Dans l'éventualité que la situation deviendrait problématique, la Ville de Valcourt pourrait entreprendre tout recours destiné à cesser ce type de dépôt, incluant l'envoi d'avis et de constats d'infraction, le cas échéant (*Référence : Articles 8 et 9 du Règlement général numéro 608).*

[1] Maximum 4 pouces de diamètre

Voulez-vous vivre une expérience communautaire en urbanisme et aménagement du territoire? Faites partie du Comité consultatif d'urbanisme!

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est à la recherche de nouveaux membres pour l'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Valcourt. Devenir membre est une occasion de vous impliquer dans les questions de développement et de mise en valeur de la Ville. Le comité se réunit environ une fois par mois et analyse les projets qui traitent d'enjeux urbanistiques afin de soumettre des recommandations au Conseil municipal.

Les projets étudiés :

Les membres du CCU sont invités à formuler des recommandations pour les projets assujettis aux outils urbanistiques suivants :

- Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : Projets de construction et de rénovation situés dans les secteurs délimités de la rue Saint-Joseph, du projet domiciliaire Boisé du Ruisseau et pour l'insertion de nouveaux bâtiments principaux dans le cadre bâti existant;
- Demandes pour usages conditionnels : Projets de construction et d'intégration de nouveaux usages dans certains milieux sensibles du territoire;
- Demandes de dérogations mineures : Étude de demandes de dérogation mineure à la règlementation municipale, pour tout objet des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage, à la densité d'occupation du sol et aux zones particulières pour raisons de sécurité publique;
- Amendements règlementaires : Pouvoir d'analyse et de recommandation des projets d'amendements à la règlementation d'urbanisme, sur avis demandé de l'inspecteur municipal.
- Projet de préservation et de mise en valeur du patrimoine : Analyse de projets lorsqu'un bâtiment patrimonial cités de la Ville est ciblé (Église, Presbytère, Maison Joseph-Armand-Bombardier ou Bijouterie Drainville)
- Analyse de tout projet ou toute demande portée à l'attention du CCU

Les avantages d'une implication au CCU :

- Réseautage avec d'autres citoyens résidants dans la municipalité;
- Pouvoir d'influence et d'initiative sur les activités urbanistiques de la ville;
- Expérience d'apprentissage le développement de la municipalité;
- Réception d'informations sur la règlementation d'urbanisme et les processus de modification règlementaire;
- Abonnement à la Revue québécoise d'urbanisme durant la durée de votre engagement au CCU;
- Formation continue sur les outils d'urbanisme.

Les conditions pour être éligible à une implication au CCU?

- Être citoyen résident de la Ville de Valcourt;
- Avoir 18 ans et plus;
- Être disponible pour assister aux rencontres qui ont lieu en général une fois par mois, le mardi ou mercredi à 17h.

Les qualités recherchées :

- Un intérêt pour le développement de Valcourt et les questions d'urbanisme;
- Curiosité, désir d'apprendre et de s'impliquer;
- Le sens de l'équité, du respect et du jugement.

Les responsabilités :

- Voir à l'intérêt public dans l'analyse des projets;
- Émettre des recommandations au Conseil municipal sur les projets étudiés;
- Participation active aux rencontres;
- Engagement pour deux (2) ans, avec possibilité de renouvellement;
- Devoir de confidentialité (tout membre devra signer un contrat de confidentialité lors de leur entrée en fonction).

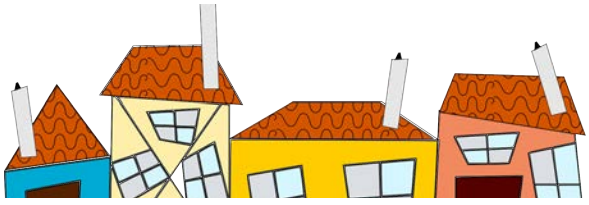

Hésitez-vous à présenter votre candidature pour le comité?

1. **Est-ce que les recommandations faites en comité sont considérées par le conseil municipal?**

Oui, le conseil municipal accueille favorablement les recommandations formulées dans le cadre du comité. Les conseillers s'appuient sur les arguments du comité pour l'acceptation ou le refus des projets.

À titre d'exemple, les dimensions de l'enseigne extérieure à l'hôtel de ville ont été révisées, pour donner suite aux recommandations du CCU puisque le scénario initial aurait entraîné une réduction importante de la visibilité à l'intersection Avenue du Parc/Saint-Joseph.

2. **Quel est le pouvoir d'influence des membres du CCU sur le travail de l'inspecteur municipal?**

Les membres du CCU influencent favorablement le travail de l'inspecteur municipal. Premièrement, les membres du CCU peuvent informer l'inspecteur des problèmes et difficultés qu'ils vivent sur le territoire. Deuxièmement, les membres sont invités à commenter les amendements règlementaires travaillés. Troisièmement, les membres du CCU ont un pouvoir d'initiative sur tout enjeu relié à l'urbanisme.

Si cette expérience vous intéresse, veuillez faire parvenir votre candidature par courriel à inspecteur@valcourt.ca ou par dépôt dans la chute à paiement de l'Hôtel de Ville. 3 sièges de membre sont à combler présentement.

Pour toute question, vous pouvez joindre Joey Savaria au 450 532-1339.

Pistes cyclables

La Ville de Valcourt offre une superbe piste cyclable urbaine à ses citoyens. Les jours de collectes, nous vous demandons votre collaboration pour éviter de mettre vos bacs directement sur la piste et de plutôt les positionner à l'extérieur de la piste cyclable. Il en va de même pour les gens qui ont un trottoir devant leur résidence. Pour la sécurité de tous, en été, les bacs roulants vont dans la rue!

Également, nous vous rappelons que le stationnement n'est pas permis sur les pistes cyclables du 1 mai au 15 octobre. Si la signalisation le permet, un véhicule peut se stationner dans la rue, à côté de la piste cyclable.

Julie Lachance

(450) 532-5261

MASSAGES SPÉCIALISÉS :
- Kinésithérapie
- Massage thérapeutique
- Réflexologie
- Pressothérapie
- Vacuothérapie (ventouses)

Pour toute la famille : femme enceinte, bébé, enfant, ado, retraité

Ventes de garage

Compte tenu de l'allègement des règles par la Santé Publique, la Ville de Valcourt a choisi d'autoriser la tenue de ventes de garage sur son territoire cet été. Prenez toutefois note que jusqu'au 1 septembre, un permis est obligatoire pour la tenue d'une telle vente. Les ventes de garage sans permis sont autorisées du 1 au 30 septembre seulement.

Studio Vicky
www.studiovicky.qc.ca
Vicky Bombardier
PHOTOGRAPHE

cell:819-574-1727
Sur rendez-vous
973 St-Joseph, Valcourt

Limite d'animaux

Pour assurer la bon voisinage et limiter les nuisances suceptibles d'être générées par la possession d'animaux, la Ville de Valcourt stipule, à l'article 244 de son *Règlement Général* une limitation quant à la quantité de chats et de chiens qu'il est possible de garder dans une résidence familiale.

> *« Nul ne peut garder, dans un logement ou sur le terrain où est situé ce logement ou dans les dépendances de ce logement, un nombre total combiné de chiens ou de chats supérieur à quatre (4) sauf sur un immeuble à usage agricole où le nombre de chats n'est pas limité.*
>
> *Dans un immeuble de quatre (4) logements et plus, le nombre total combiné de chiens ou de chats ne peut être supérieur à deux (2). »*

Bien entendu, il existe certaines exceptions, notamment dans le cas ou une chienne ou une chatte met bas tel que stipulé à l'article 245 du même règlement:

> *« Le gardien d'une chatte ou d'une chienne qui met bas doit, dans les cent vingt (120) jours suivant la mise bas, disposer des chatons ou des chiots pour se conformer au présent règlement. L'article 244 ne s'applique pas avant ce délai. »*

Travaux rue de la Montagne

Puisque l'entretien des routes est une priorité pour les élus, dès le 13 juillet, d'importants travaux de pavage auront lieu sur la rue de la Montagne, entre le petit pont et la jonction entre la Ville et le Canton. Durant cette période, la route sera fermée et un détour sera proposé, via le chemin Benoit. Pour les automobilistes qui arrivent d'un peu plus loin, nous suggérons de modifier temporairement d'itinéraire et d'emprunter la route 243 pour entrer ou sortir de la Ville.

Réouverture des parcs

La situation étant relativement sous contrôle en Estrie, la Ville de Valcourt a choisi de rouvrir l'accès à ses parcs et infrastructures sportives aux citoyens. Naturellement, vu la nature complexe de l'exercice et les limitations en ressources humaines, il n'y aura pas de désinfection régulière des surfaces dans ces installations. De ce fait, nous vous prions de voir à vous laver adéquatement les mains avant et après avoir fréquenté un parc de la Ville ou une de ces infrastructures sportives. Également, nous vous rappelons qu'il vous est interdit de fréquenter ces lieux publics si vous éprouvez des symptômes qui s'apparentent à la grippe ou la gastro-entérite, si vous avez été en contact avec une personne atteinte de la Covid-19 ou si vous en êtes vous-même atteint. Nous souhaitons rappeler à tous que le respect des règles établies par la Santé Public est primordial pour maintenir au plus bas les cas de COVID-19 dans la région. Merci de votre collaboration et bon été!

La piscine est ouverte!!

Comme les vacances seront plutôt locale cette année, vous serez heureux d'apprendre que la piscine municipale est maintenant ouverte. Pour respecter les normes de la Santé Publique, le nombre de baigneurs est limité et, en cas de fort achalandage, les temps de baignade seront limités à 1h, pour laisser la chance a tous de se rafraîchir!

Voici l'horaire des bains libres pour l'été:

Lundi au vendredi

13h30 à 18h00

Samedi et dimanche

11h30 à 18h00

Tarif à l'entrée:

2$/enfant de moins de 14 ans

4$/personne de plus de 14 ans

MARCHÉ PUBLIC DE VALCOURT PRODUITS LOCAUX

LES 4@7 DU MARCHÉ

TOUS LES JEUDIS DE 16 H À 19 H

DÉCOUVREZ LES PRODUCTEURS LOCAUX
DANS UNE AMBIANCE CHALEUREUSE ET DÉCONTRACTÉE

SOUTENONS NOS PRODUCTEURS LOCAUX SAISON 2020

STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

820, rue Saint-Joseph, Valcourt

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS

Info : 450 532-2030 • valcourt2030@outlook.com
Marché public de Valcourt

Annulation de la Fête Champêtre

Bien que la situation sanitaire se soit quelque peu améliorée, nous tenons à vous informer que la Fête Champêtre n'aura pas lieu cette année. Cette organisation de longue haleine aurait dû débuter en mars dernier, chose qui n'a pas été possible dû au confinement. De plus l'incertitude quant aux rassemblements qu'il y a eu jusqu'au début juin a convaincu le Service des Loisirs d'annuler les festivités d'août pour 2020. Nous vous remercions de votre compréhension.

Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier

Une expérience personnalisée au Musée cet été

Le Musée est maintenant ouvert tous les jours de 10h à 17h, et ce, jusqu'à la fête du Travail!

Cet été, le Musée vous propose une expérience intimiste en toute sécurité! Dix personnes à la fois, redécouvrez un des plus célèbres inventeurs québécois, Joseph-Armand Bombardier, ainsi que ses héritiers dans une visite de deux heures. Réservez en ligne pour l'un des six départs à horaire fixe de la journée. Faites vite! Les places sont limitées!

Débutez votre visite en assistant au théâtre d'objets *La passion d'une vie* présenté dans le tout premier garage de monsieur Bombardier. Laissez-vous captiver par sa vie, son œuvre et son héritage, là où tout a commencé. Poursuivez votre visite en visionnant le spectacle multimédia *La passion d'entreprendre* réalisé par Moment Factory. Voyez-y les débuts de l'aventure Bombardier de l'Autoneige jusqu'à la conquête du ciel.

Dans l'exposition *La passion d'innover,* vous serez dirigé à travers un parcours vous permettant de découvrir les élans créatifs, le design et les technologies développées par Bombardier et BRP. Amusez-vous à identifier les prochains défis du futur de la mobilité en imaginant et testant votre véhicule du futur au Studio à idées.

Passez par la nouvelle exposition temporaire *Confortable?* Testez vos transports et voyez comment acousticiens, ergonomes et autres chercheurs améliorent le confort des véhicules. Comme tout ça a changé depuis les cinquante dernières années!

Terminez votre visite en explorant notre réserve remplie de véhicules peu communs!

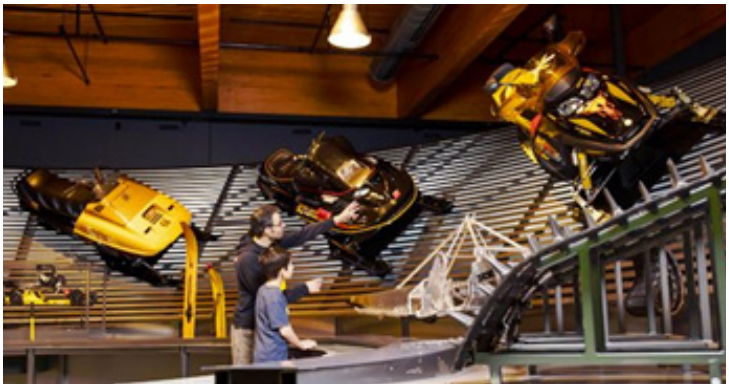

Nouvelles mesures sanitaires : COVID-19

L'équipe du Musée a tout mis en place afin de rendre votre visite agréable, sécuritaire et divertissante. L'accès au Musée et aux expositions a été adapté conformément aux recommandations du gouvernement du Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre collaboration dans l'application de ces nouvelles mesures.

Réservation et achat de billets

Vous devez vous procurer vos billets en ligne et réserver la date et l'heure de votre visite. Il y a six départs par jour, en groupe de dix personnes maximum. Prévoyez d'arriver 10 à 15 minutes avant votre heure de visite afin de nous permettre de vous accueillir adéquatement. Les membres de l'Ingénieuse et les détenteurs de billets de courtoisie doivent également réserver leur visite en ligne.

Actions pour la sécurité de tous

- Une distanciation de deux mètres doit être respectée en tout temps.
- Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée. Plusieurs stations sanitaires sont disponibles tout au long de la visite. Les paiements doivent être effectués par carte de crédit ou de débit seulement. Aucun argent comptant.
- Un entretien régulier des lieux est effectué par le personnel.
- Un parcours dirigé et des indications au sol faciliteront la circulation dans le Musée tout en respectant la distanciation de deux mètres.
- Le personnel du Musée est disponible sur place pour accompagner les visiteurs et répondre à leurs questions.
- Le personnel du Musée en contact avec les visiteurs porte un masque ou une visière à moins d'être derrière une paroi d'acrylique. Le port du masque est fortement recommandé pour les visiteurs.
- Les services suivants ne sont pas offerts : Fab Lab, tablettes numériques, visite animée J.-A. un super bon gars, visite de l'usine BRP, vestiaire, machines distributrices et machines à café. Le coin lunch (intérieur et extérieur) demeure disponible avec un nombre de places limitées.

Abonnement Ingénieuse

L'abonnement à l'Ingénieuse sera automatiquement prolongé du même nombre de semaines que la fermeture du Fab Lab.

Centre culturel Yvonne L. Bombardier

Accès à la bibliothèque

Du côté de la bibliothèque, les abonnés ont maintenant la possibilité d'entrer dans les bibliothèques adultes et enfants. Toutefois, ils ne peuvent pas circuler dans les rayons afin de suivre les recommandations actuelles de la Santé publique. Il leur est donc possible de se présenter au comptoir pour s'abonner, faire des demandes de réservation ou encore pour emprunter des livres que les employés iront chercher pour eux. Tous les retours doivent cependant s'effectuer à l'entrée principale ou par la chute à livres ouverte en tout temps. Le service de prêt sans contact demeure également disponible pour ceux qui préfèrent ne pas entrer dans l'institution. Les abonnés peuvent donc toujours récupérer leur commande à l'accueil du Centre culturel sur rendez-vous.

Nouveau catalogue en ligne

Le catalogue en ligne de votre Bibliothèque a été revampé. Grâce à sa toute nouvelle allure, il est beaucoup plus facile à utiliser et permet maintenant de voir autant la collection papier que la collection numérique!

Prêts numériques, service pratique pour les vacances!

La Bibliothèque offre à ses membres la possibilité d'emprunter des livres et des revues numériques. Ces prêts numériques sont très pratiques pour les vacances, car ils permettent de voyager léger et évitent d'avoir des frais de retard!

Ouverture de l'exposition en arts visuels

Le Centre culturel ouvre ses portes! Jusqu'au 6 décembre, l'exposition Le cycle de la vie est ouverte au public en visite libre selon l'horaire du centre d'exposition. Les visiteurs peuvent circuler dans les salles en fonction de la signalisation mise en place. De plus, sur demande tous les mercredis du 1er juillet au 26 août, un membre de l'équipe pourra diriger les visiteurs résidant à la même adresse à travers l'exposition, leur permettant d'en découvrir plus sur les démarches des artistes.

Club de lecture d'été TD

Le club de lecture d'été TD a lieu encore cette année, mais dans une nouvelle forme virtuelle! Inscrivez vos enfants en ligne dès maintenant sur leur tout nouveau site Web:

www.clubdelecturetd.ca

Ils pourront lire des livres électroniques et une BD en ligne, faire des suggestions de lectures, et partager des blagues et des drôles d'histoires avec des enfants de partout au pays. Et c'est gratuit! Il y a aussi deux nouveautés en 2020 : un duel des livres où les enfants pourront voter chaque semaine pour leur livre préféré, et 28 capsules vidéo tournées avec les auteurs et l'illustrateur du Club.

Parc comestible

Saviez-vous que la Ville de Valcourt met à votre disposition un parc commestible?

Situé à l'intersection des rues Bissonnette et Dépôt, ce parc est accessible au public et offre une variété de plantes comestibles.

- Framboisiers;
- Muriers
- Groseilles;
- Rhubarbe;
- Bleuets;
- Et plus encore!

De plus, juste à temps pour les vacances, notre service des travaux publics y a installé une table à pique-nique, idéale pour se reposer après une balade à vélo!

Vous aimeriez vous aussi avoir un aménagement comestible? Voici quelques conseils:

Un aménagement comestible peut être composé de plantes annuelles ou vivaces ainsi que d'arbustes et d'arbres fruitiers. Certaines plantes très peu exigeantes en entretien comblent beaucoup d'espace et offrent un excellent rendement visuel :

- le kale (chou frisé);
- la ciboulette, le persil frisé et la menthe (en pots puisque c'est une espèce envahissante);
- la bette à carde ;
- l'épinard de Nouvelle-Zélande (tétragone);
- la capucine.

D'autres cultures sont aussi bien adaptées aux aménagements comestibles :

- fines herbes (romarin, basilic et sauge);
- fleurs comestibles (capucine, pensée, calendule, hémérocalle et tournesol dont les pétales se consomment);
- légumes (tomates, aubergines, poivrons, haricots grimpants, laitues);
- petits fruits (fraises, bleuets, cassis, framboises, gadelles, kiwis rustiques);
- arbres fruitiers (pommier, cerisier, prunier, amélanchier).

Bon jardinage!

SÉCURITÉ CIVILE

Au cours d'une vague de chaleur, savez-vous comment vous apaiser ?

- Buvez des boissons, particulièrement de l'eau, avant d'avoir soif.
- Ralentissez votre rythme ! Votre corps ne peut pas fonctionner normalement dans des températures élevées.
- Tenez-vous au frais dans un magasin, une bibliothèque municipale ou à la piscine municipale.
- Portez un chapeau ample bien aéré pour vous protéger la tête et le visage ou utilisez un parasol lorsque vous êtes à l'extérieur. Portez des vêtements amples, légers et de couleur claire.
- Essayez de ne pas attraper un coup de soleil. Cela diminue la capacité du corps à se refroidir.
- Ne laissez jamais votre bébé, enfant ou animal dans un véhicule stationné.
- Assurez-vous que les membres âgés de votre famille, vos voisins et vos amis sont à l'aise et en sécurité.
- Re-la-xez et prenez ça doucement. C'est l'été, enfin !

Sport & loisirs

Des nouvelles du Club de Ski de Fond!

Le comité du Club de Ski de Fond Val Plein-Air a profité d'un bel après-midi pour tenir sa réunion de fin de saison en respectant les consignes sanitaires.

Bonne nouvelle, nos 7 membres vont conserver leurs fonctions en 2020-2021.

De gauche à droite, Sylvie Béland (secrétaire), Étienne Morin (responsable des traceurs et traceur), Jean-Guy Perreault (entretien des sentiers), Maurice Veilleux (édimestre, entretien des sentiers et adjoint au président), Gilberte Gingras (trésorière), Claud Breton (responsable des équipements et traceur) et Stéphane Bernier (président).

Tout ce beau monde arborait le tout nouveau polo à l'effigie du Club.

Passez un bel été et on vous revient pour fêter le 45e anniversaire du Club lors de la prochaine saison.

Stéphane Bernier, président
Club de ski de fond Val Plein-Air
http://skidefond.valcourt.ca

Il y aura finalement du soccer à Valcourt et ce sera... GRATUIT!

Les joutes de soccer ont repris depuis le 29 juin. Comme les inscriptions avaient déjà été remboursées, l'Association du soccer mineur a pris la décision d'offrir le soccer gratuitement aux résidents des villes parties à l'entente intermunicipale des loisirs et donc, aucune inscription n'est requise.

Comme les entraîneurs n'auront pas de listes des joueurs, les messages seront diffusés via la page Facebook de l'association au facebook.com/Soccer Mineur De Valcourt. Allez vous abonner à leur page pour ne rien manquer!

Pour respecter les règles sanitaires, il n'y aura pas d'entraînement en soi, mais uniquement des parties, soyez donc ponctuel!

Les joueurs doivent porter des souliers à crampons, des protège-tibias et apporter une gourde. Il leur faudra également retirer chapeaux, casquettes et bijoux avant de débuter le match.

Après les 2 premières semaines, toutes les catégories ont répondu à l'appel, sauf les 4 ans. Si vous avez un enfant dans cette catégorie, voilà une belle opportunité de lui faire essayer le soccer sans avoir à débourser pour l'inscription avant de savoir s'il appréciera ce sport! C'est également une excellente facon de le faire socialiser avec des enfants de son âge et ainsi lui permettre de créer des liens avec des amis qui iront à la maternelle avec lui!

Horaire du soccer mineur

4 ans	**-**	**Terrain C**	**Lundi 18h à 18h30**
5-6 ans	**-**	**Terrain A**	**Lundi 17h45 à 18h30**
7-8 ans	**-**	**Terrain BRP**	**Lundi 18h30 à 19h30**
9-10 ans	**-**	**Terrain BRP**	**Mercredi 18h30 à 19h30**
11-13 ans	**-**	**Terrain BRP**	**Jeudi 18h30 à 20h**
14-18 ans	**-**	**Terrain BRP**	**Mardi 18h30 à 20h**

Relaxez grâce au Paiement Préautorisé!

Profitez de l'été sans avoir à vous soucier d'oublier un paiement!

Pourquoi vous incrire **au paiement préautorisé?**

- Gagner du temps en ayant un paiement de moins à gérer
- Éviter les frais de retard
- Accumuler des points sur votre carte de crédit*
- Accéder à des cadeaux et des concours exclusifs

*Si votre carte de crédit possède un système de récompenses.

Connectez-vous à votre compte sur *moncooptel.ca* ou appelez notre service à la clientèle pour vous y inscrire!

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) **cooptel.ca**

La sécurité nautique

La saison estivale étant maintenant bien installée, de nombreux plaisanciers sont prêts à utiliser leurs embarcations et naviguer sur les différents plans d'eau de la région. Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec, qui voient à la sécurité des plaisanciers, seront à nouveau présents cette saison pour veiller à la sécurité de tous.

Dans le contexte actuel de la Covid-19, en plus d'effectuer vos sorties sur l'eau dans le respect des mesures de préventions recommandées par la Santé publique, vous devez vous assurer d'avoir à bord tout le matériel de sécurité nécessaire prévu par la loi selon le type d'embarcation que vous possédez. Pour avoir la liste complète, consultez le site de la Loi sur la marine marchande.

Prêt à prendre la voie navigable? Afin que la pratique de vos activités nautiques s'effectue en toute sécurité, la Sûreté du Québec tient à vous rappeler quelques informations importantes.

Le saviez-vous?

- 75 % des victimes en 2019 ne portaient pas de VFI;
- Il y a consommation d'alcool dans 31 % des incidents mortels survenus en 2019;
- Sur l'eau, une consommation en vaut 3.

(Source : Société de sauvetage)

Vêtement de flottaison individuel (VFI)

Chaque année, le non-port du VFI est le facteur contributif le plus important lors d'événements nautiques mortels. Le capitaine doit transporter un VFI approuvé et de la taille appropriée pour chaque personne à bord de l'embarcation. Le port du VFI est vraiment essentiel et fera assurément une différence en cas d'incident. Il est fortement recommandé de le porter en tout temps.

La consommation d'alcool et drogues

Le deuxième facteur contributif aux événements nautiques mortels est la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux. Il faut se rappeler que les effets sont intensifiés avec l'ajout du soleil, les mouvements de l'embarcation et la fatigue. La capacité du capitaine à conduire l'embarcation s'en veut donc conséquemment réduites. Ces comportements vous mettent à risques ainsi que les autres usagers, en plus de vous exposer à des accusations en vertu du Code Criminel.

En tout temps la Sûreté du Québec vous incite à la prudence dans le respect des différentes règles entourant la navigation de plaisance, dont les obligations, en vertu de la *Loi sur la marine marchande et les recommandations de transport Canada*.

https://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-menu-1362.htm

Contribuons ensemble à ce que tout le monde revienne à quai en toute sûreté.

Service des communications et de la prévention
Sûreté du Québec
www.sq.gouv.qc.ca

ACTION SPORT VÉLO DE VALCOURT : DE BONNES RAISONS D'ENCOURAGER UNE ENTREPRISE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Pour la stabilité :

Action Sport Vélo est en action depuis 2005

Pour l'humain et l'entraide :

Action sport vélo favorise le développement de l'employabilité d'individus via un plateau de travail :

- Plus de 200 personnes sont passées par notre organisme via le plateau de travail.

Pour l'environnement :

Action Sport Vélo permet à des vélos et à d'autres articles de sport d'éviter les sites d'enfouissement :

- 1 700 vélos ont été remontés et bénéficient d'une 2e vie;
- 138 700 lbs est la quantité d'acier et d'aluminium recyclée depuis les débuts d'Action Sport Vélo.

Pour la santé :

Action Sport Vélo favorise l'activité physique

Pour l'accessibilité :

Action Sport Vélo permet les déplacements actifs à tous les budgets

Pour l'achat local :

Action Sport Vélo existe dans deux municipalités du Val-Saint-François (aussi à Windsor)

Pour son originalité :

Action Sport Vélo est l'une des rares entreprises de ce genre au Québec

Pour la variété des services :

Action Sport Vélo vous offre la restauration, la récupération (don), la réparation, l'entretien et la vente de vélos

Action Sport Vélo facilite vos achats!
Nous acceptons l'argent comptant, la carte de débit et la carte de crédit.
Service courtois, chaleureux et professionnel!
833, rue Saint-Joseph, Valcourt
450 532-0867

Spécial 2020

4 GOLFEURS voiturette incluse

120$ en tout temps

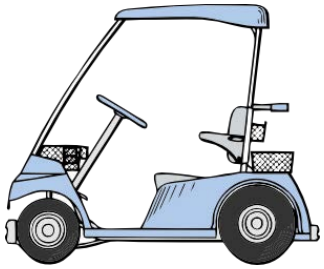

Réservations
450-532-3505

TARIF CARTES DE MEMBRE :

Type de membre	*Membre existant jusqu'au 31 mai 2020 - Nouveau membre en tout temps*	Après le 31 mai 2020 *Membre existant*
Junior 10 à 15 ans	100.00$ ☐	100.00$ ☐
Résident de Valcourt ou du Canton de Valcourt **	50.00$ ☐	50.00$ ☐
Juniors 16 – 17 ans	100.00 $ + taxes 114.98 $ ☐	100.00 $ + taxes 114.98 $ ☐
Résident de Valcourt ou du Canton de Valcourt **	50.00 $ + taxes 57.49 $ ☐	50.00 $ + taxes 57.49 $ ☐
Étudiant temps plein	100.00 $ + taxes 114.98 $ ☐	100.00 $ + taxes 114.98 $ ☐
18 à 29 ans	300.00 $ + taxes 344.93 $ ☐	325.00 $ + taxes 373.67 $ ☐
30 ans et plus	350.00 $ + taxes 402.41 $ ☐	375.00 $ + taxes 431.16 $ ☐
Retraité*	250.00 $ + taxes 287.44 $ ☐	275.00 $ + taxes 316.18 $ ☐
Champs de pratique (Membres seulement)	160.00 $ + taxes 183.96 $ ☐	160.00 $ + taxes 183.96 $ ☐

*Critère d'admissibilité : Avoir atteint l'âge de 65 ans ou 55 ans sur preuve de retraite
** La Ville de Valcourt et le Canton de Valcourt subventionnent 50% du coût total de la carte de membre Junior aux résidents de leur municipalité.

Exceptionnellement, les prix du mois de mai seront extentionnés jusqu'au 20 juin 2020. Merci!

1000, rue Champêtre, Valcourt
www.golfvalcourt.com